



L'EUROPE EN RÉGION

Programme FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Le calendrier des Appels à projets



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Préambule : l'obligation de calendrier des AAP

Le règlement (UE) 2021/1060 du 24 juin prévoit à l'article 49 les responsabilités de l'autorité de gestion dont :

« L'autorité de gestion assure la publication sur le site internet (..)d'un calendrier des appels à propositions, qui est mis à jour au moins trois fois par an et qui contient les données indicatives suivantes :

- a) La zone géographique couverte par l'appel à propositions ;*
- b) L'objectif stratégique ou l'objectif spécifique concerné ;*
- c) La catégorie de candidats éligibles ;*
- d) Le montant total du soutien prévu pour l'appel à propositions ;*
- e) La date de début et de fin de l'appel à propositions.*

Calendrier des appels à projets

| Zone géographique | Objectif spécifique | Bénéficiaires | Intitulé des AAP | Montant UE | Période de l'AAP | Date limite de dépôt |
|--|---------------------|--|--|------------------|--|----------------------|
| Appels à projets lancés en 2022 | | | | | | |
| Nouvelle-Aquitaine | 4.1 FSE+ | Les structures d'accompagnement à la création d'entreprise de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine ». | Soutien FSE+ à la création d'activité NA. | 2 000 000 €. | Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. | 12 décembre 2022. |
| Appels à projets lancés au 1^{er} semestre 2023 | | | | | | |
| Nouvelle-Aquitaine | 2.4 FEDER | Les maitres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts. | Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional. | 1 500 000 €. | Du 1 ^{er} février 2023 au 30 avril 2023. | 30 avril 2023. |
| Nouvelle-Aquitaine | 2.1 FEDER | Organismes publics (Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...). | Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires et publics. | 5 000 000 €. | 13/02/2023 au 13/07/2023 | 13 juillet 2023 |
| Nouvelle-Aquitaine | 4.1 FSE+ | Les coopératives d'activité et d'emploi situés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et qui disposent d'un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son dispositif « Aide au développement des coopératives d'activité et d'emploi », porté par | Soutien FSE+ au développement des coopératives d'activités et d'Emploi (CAE). | Pas d'enveloppe. | 01/01/23 au 31/12/2023 | 30 avril 2023. |

| | | | | | | |
|--------------------|-----------|--|---|------------------|--|----------------|
| | | la direction de l'Economie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale. | | | | |
| Nouvelle-Aquitaine | 4.5 FSE+ | Les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine | Pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine. | Pas d'enveloppe. | Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. | 30 avril 2023. |
| Nouvelle-Aquitaine | 4.5 FSE+ | Tous les acteurs intervenant dans le cadre des actions d'orientation. | Découverte des métiers et des parcours de formation. | Pas d'enveloppe. | Année scolaire 2023/2024 et fin maximum au 31/12/24 | 5 juin 2023. |
| Nouvelle-Aquitaine | 4.1 FSE + | Les structures d'accompagnement à la création / reprise d'activité de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine (le siège social peut être situé hors Nouvelle-Aquitaine) et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprenre la Région à vos côtés » (ENA). | Appel à projets création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine 2024. | 2 000 000 €. | Du 01/01/2024 au 31/12/2024. | 15/12/2023. |

Appels à projets lancés en 2024

| | | | | | | |
|--------------------|-----------|---|--|--------------|------------------------------|--------------|
| Nouvelle-Aquitaine | 2.4 FEDER | Les maitres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts. | Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional. | 1 500 000 €. | Du 15/02/2024 au 30/04/2024. | 30/04/2024. |
| Nouvelle-Aquitaine | 4.1 FSE+ | Les coopératives d'activités et d'emploi situées sur le territoire | Soutien FSE+ au développement des coopératives | 1 000 000 €. | Du 01/01/2024 | 17 mai 2024. |

| | | | | | | |
|---------------------------------|-----------|--|---|------------------|------------------------------|-------------------------|
| | | de la Nouvelle-Aquitaine soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du dispositif « Aide au développement des coopératives d'activités et d'emploi ». | d'activités et d'Emploi (CAE). | | au 31/12/2024. | |
| Nouvelle-Aquitaine | 4.5 FSE + | Sont concernés les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine telles que : o Acteurs du conseil et de l'accompagnement des publics : missions locales, maisons de l'emploi, comités de bassin d'emploi, France Travail, services d'orientation de l'Éducation Nationale... o Collectivités locales et leurs groupements ; o Organismes consulaires ; o Groupements d'intérêt public ; o Associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire. | Pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine. | Pas d'enveloppe. | Du 01/01/2024 au 31/12/2024. | 17/05/2024. |
| Nouvelle-Aquitaine | 4.7 FSE+ | Organismes de formation, Collectivités publiques et leurs groupements, organismes consulaires et établissements publics, les associations... | Professionnalisation des Acteurs pour l'Accompagnement à la Mobilité (PAAM) au profit des acteurs de la jeunesse de la Région Nouvelle-Aquitaine | / | 2024/2026 | 15/11/2024 |
| Appels à projets à venir | | | | | | |
| Nouvelle-Aquitaine | 2.1 FEDER | Organismes publics (Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...) | Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires et publics. | 5 000 000 €. | Fin 2024/début 2025 | En cours de définition. |
| Nouvelle-Aquitaine | 2.5 | Ré-Use | | | 2024 | |
| Nouvelle-Aquitaine | 2.6 | Economie circulaire : ressourcerie | | | 2024 | |

| | | | | | | |
|--------------------|-----|-------------------|--|--|------|--|
| Nouvelle-Aquitaine | 2.4 | Ilôts de chaleurs | | | 2024 | |
|--------------------|-----|-------------------|--|--|------|--|